

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE RONTALON DU 26 MAI 2008

Secrétaire de séance : Catherine GONCALVES
Conseil municipal au complet

*Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 avril 2008

Monsieur BOUCHUT demande que le compte-rendu soit rectifié et de modifier la phase « *le patrimoine de l'église est en cours de recensement* » par « *le patrimoine de l'église a été recensé le* »
Sans autre commentaire, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

*Décisions budgétaires

1-Modification suite à réponse de la Chambre régionale des comptes

Suite à la proposition de modification de budget faites par la perceptrice municipale et le Maire afin de rééquilibrer le budget, nous avons reçu la réponse officielle de la chambre régionale des comptes.
Cette dernière approuve nos propositions et demande au conseil municipal de délibérer pour :

- Diminuer le remboursement du capital des emprunts de 200.000,00 € en recettes de fonctionnement
- D'approuver la proposition de prêt relais de la Caisse d'Épargne d'un montant de 400.000,00 € sur 36 mois au taux fixe de 4.33 % sans frais en cas de remboursement anticipé.
- Diminuer les dépenses imprévues de fonctionnement de 31.000,00 €
- Augmenter le remboursement des annuités d'emprunts de 31.000,00 €

Cette décision modificative est approuvée à l'unanimité

2-Décision modificative

Afin de pouvoir régler les derniers frais engendrés par la révision partielle du POS, et de payer les honoraires du commissaire enquêteur et des reproductions des documents,

Il est proposé de :

- diminuer le compte n° 2313-224 de 350,00 €
- augmenter le compte n° 202 de 350,00 €

Cette décision modificative est approuvée à l'unanimité

3-Régularisation d'ordre budgétaire

Afin de pouvoir intégrer au budget le règlement de la vente du lot 1 du bâtiment des sœurs, une opération d'ordre budgétaire est nécessaire suivant le tableau ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 675 : Valeur comptable immob. cédées		170 000 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		170 000 €
R 775 : Produits des cessions immob.		170 000 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		170 000 €

Cette régularisation d'ordre budgétaire est approuvée à l'unanimité

*Avenant N° 1 aux travaux d'amendes de police

Lors de la réalisation des travaux Route du Paradis, il a été nécessaire de prolonger le busage prévu du fossé sur une longueur de 12 mètres.

Par contre, d'autres postes prévus au marché de travaux, se sont révélés moins importants que l'estimation.

En conséquence, l'avenant proposé au conseil municipal n'engendre aucune augmentation du montant des travaux, mais permet une régularisation des quantités réellement réalisées par postes.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer cet avenant

*Marché complémentaire de travaux pour le lotissement de la Fondelys

La division pour passer de 6 à 9 lots au lotissement de la Fondelys, entraîne la réalisation de travaux complémentaires pour la desserte des réseaux des 3 nouveaux lots.

Un marché complémentaire de travaux, concernant le LOT N° 3 – Assainissement, a déjà été passé.

Il convient aujourd'hui de passer un marché complémentaire pour le LOT N° 2 –réseau secs.

Le montant de ce marché est de 12 813,70 €

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché complémentaire

*Autorisation spéciale d'absence :

Cette décision était restée en suspend lors du dernier conseil, afin que chacun puisse réfléchir à la question.

Le Maire propose de retenir la liste du Centre de Gestion récapitulé ci-dessous :

EVENEMENT	CATEGORIE	Nombre de jours
MARIAGE	Agent	7 jours
	Enfant de l'agent ou de son conjoint	3 jours
	Frères et sœurs de l'agent	1 jour
		+ délai de route dans la limite de 24 heures
DECES	Conjoint ou concubin de l'agent	5 jours
	Enfants de l'agent ou de son conjoint	5 jours
	Gendres et belles-filles	5 jours
	Parents ou beaux-parents de l'agent	4 jours
	Grands-parents de l'agent	2 jours
	Frères et sœurs de l'agent	2 jours
	Petits enfants de l'agent	2 jours
		+ délai de route dans la limite de 24 heures
MALADIE GRAVE ou ACCIDENT nécessitant la présence d'une tierce personne	Conjoint ou concubin de l'agent	5 jours par événement
	Enfant de 16 ans de l'agent ou de son conjoint	5 jours par événement
	Parents ou beaux-parents de l'agent	5 jours par événement
	Grands-parents, frères et sœurs de l'agent	3 jours par événement

Monsieur le Maire précise que les autorisations d'absence pour soigner ou assurer momentanément la garde d'un enfant jusqu'à 16 ans ou sans limite d'âge pour les enfants handicapés sont fixées par la circulaire interministérielle FIP n°1475 B – ZA/98 du 20 Juillet 1982.

Approuvée par 14 voix pour, 1 abstention

*Décision d'embauche de Monsieur BOUQUET et permis C:

Le contrat à durée déterminé de Monsieur Pascal Bouquet arrivant à terme le **5 juin 2008** le conseil municipal doit se prononcer sur la suite à donner.

Cette question est traitée avec le problème de participation ou non de la commune au financement du permis C.

A la fin des débats, le Maire propose d'embaucher Monsieur Bouquet en tant que stagiaire au poste d'agent technique deuxième classe et de participer au financement du permis C à hauteur de 50 % une seule fois.

Si Monsieur Bouquet échoue la première fois, les frais occasionnés pour le repasser seront en totalité à sa charge.

Approuvée par 13 voix pour, 2 abstentions

*Mutation de Monsieur CELLIER :

Suite à la demande de mutation de Monsieur Christian PUPIER sur la commune de St Symphorien sur Coise, la commune a lancée une recherche de candidature.

Plusieurs candidats ont soumissionnés, c'est la candidature de Monsieur Cellier qui à été retenue.

Cette personne travaille actuellement, comme agent technique 2^{ème} classe, à la commune de Chaponost.

Sa mutation sera effective au 26 août 2008.

Le Maire se charge de discuter avec Le Maire de Chaponost pour négocier son préavis.

***Retrait délibération de la représentante de la commune au SMHAR :**

Le conseil municipal avait désigné une représentante de la commune au Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône.

La préfecture nous a fait savoir que la commune de Rontalon n'a pas de délégué dans ce syndicat et nous demande de retirer notre délibération.

La délibération est retirée à l'unanimité

***Projet autoroutier A45-A89-COL :**

Un courrier de la Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais, nous confirme que les décisions concernant le projet d'autoroute A45 se rapprochent.

Ce projet doit passer sur les périmètres de protection de captages de la nappe du Garon, seule ressources en eau potable pour tout le secteur de l'ouest lyonnais.

En effet, le Conseil d'Etat, doit statuer sur la réalisation de cette autoroute au plus tard le 18 juillet 2008.

Afin de mobiliser les élus locaux pour la protection de l'environnement, la Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais demande aux communes de bien vouloir se positionner sur l'ensemble des projets autoroutiers de notre région.

Le Maire propose donc au conseil municipal de se prononcer sur ces projets et demande de voter contre.

Approuvée par 14 voix pour, 1 abstention

***Acquisition d'un défibrillateur:**

Certaines communes, membres de la COPAMO, nous ont proposé l'acquisition en commun d'un défibrillateur automatique, afin de minimiser le coût.

Un accord de principe est donné par le conseil municipal pour la réalisation du devis, sachant que les dispositions pratiques pour son utilisation et sa mise à dispositions sont encore à débattre.

Questions diverses :

La mairie a reçu une demande pour qu'un camion « pizza-bio » puisse s'installer sur la place. Une rencontre est envisagée.

Le centre de loisirs intercommunal demande un jardin afin d'y faire des plantations... avec les enfants.

L'accord de principe est donné.

L'Aqueduc souhaite les photos et noms du nouveau conseil municipal. La photo a été faite !

La SEMCODA demande des noms de rues pour le nouveau lotissement. « Culture et Traditions » sera contacté.

Une visite de l'Hôtel du département à Lyon est prévue le 21 juin.

Proposition de 50 vues aériennes de Rontalon pour 500 € Non à l'unanimité.

Groupes de travail à la COPAMO :

- Agriculture : Edith CARRA
- Environnement et développement durable : Franck MARDUEL
- Développement économique : Pascale PIECHON
- Voirie, Espaces, Déplacements : Lucien POULAILLON
- Action Culturelle : Germaine MURE
- Sports et Loisirs : Jean Yves BOUCHUT

Rencontres artistiques :

A prévoir peut-être pour 2010.

Une salle, un vin d'honneur et les affiches sont à la charge de la mairie.

Mise aux normes du jardin d'enfants :

Prévoir vérification de sécurité des installations.

Tour des commissions :

Voirie :

10 m² ont été goudronnés au Violet car cela était nécessaire et que les engins étaient déjà sur place.

Il va falloir prévoir de freiner les eaux lâchées dans le pré de Monsieur GRATALOUP. Il est envisagé la construction d'un bassin de rétention d'eau ce qui entraînerait l'achat du terrain.

Fleurissement :

Les plantations sont presque finies.

Il est prévu un travail avec les enfants de l'école.

Bâtiment :

Un trousseau de clés a été confié à l'agent immobilier pour la visite des locaux.

Finances :

Une réunion aura lieu avec chaque commission afin qu'elle sache de quelle somme elle dispose.

Jeunesse :

3 camps sont prévus cet été.

Communication :

Il faut prévoir une réunion Internet.

Gros problèmes concernant le câble à régler.

Tourisme :

On souhaite un aménagement du territoire :

- des bancs à différents endroits,
- une aire de pique-nique
- des panneaux d'information aux entrées du village précisant aussi les animations des différentes associations.

Formation des élus :

Une formation est prévue les 16 et 30 juin à Irigny organisée par AMR au prix de 20 €(prix du repas).

Scolaire :

Le dernier conseil d'école aura lieu le 3 juin 2008.

L'approbation est donnée pour le droit à la retraite de Joseph GONON. Un appel à candidature va suivre.

Une réunion pour la formation des agents se tiendra le 10 juin.

La kermesse de l'école est le 28 juin.

SOL regroupe 48 communes

Monsieur ESTRADE

Monsieur OZIOL

SITOM :

Monsieur MARTINEZ

Monsieur FARGE

SMAGGA :

Monsieur MINSSIEUX

Monsieur FROMONT